

Le label Village étape attribué aux Caturiges



Christian Durand et Cécile Bigot-Dekeyzer ont découvert la plaque de l'entrée du village...



... et également la plaque offerte par la chocolaterie de Savines-le-Lac.

La signature labellisant la commune de Chorges Village étape a été signée ce vendredi 6 juillet. C'est l'aboutissement de pratiquement deux années de travail entre la mairie, les commerçants, les hébergeurs, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et la fédération des Villages étapes.

Chorges est la première commune des Hautes-Alpes à recevoir ce label. Tout a commencé le 15 décembre 2016 lors d'une délibération au conseil municipal afin de présenter la candidature de la cité au label Village étape. Dès lors, Julie Tournadre, technicienne chargée des projets et du développement ainsi que Gina Bertrand, adjointe au tourisme ont pris toutes deux le dossier en charge. Après plusieurs mois de travail entre les différents acteurs du territoire et du commerce, la

candidature a été transmise en novembre 2017. Comme Chorges remplissait toutes les conditions pour l'obtention du label et après un examen oral au ministère, Chorges devient, aujourd'hui, premier Village étape de la région Sud. Ce label met en avant la qualité et la diversité des équipements ainsi que les services du village. Les commerçants en sont les premiers acteurs. Des efforts seront poursuivis en termes d'aménagements, d'animations et d'accueil.

L'année 1992 marque la naissance de l'idée du label Village étape. Depuis, il est devenu une marque nationale. Chorges est la 62^e commune à être labélisée en France. En Isère, La Mure a obtenu son label Village étape le 5 juillet. Les valeurs paysagères et touristiques de l'environnement du village sont primordiales.

Francis LAURENT

Quels critères pour être Village étape ?

■ Être à 5 minutes ou 5 kilomètres maximum d'une nationale ou d'une autoroute.

■ Avoir une population inférieure à 5 000 habitants.

■ Disposer de structures touristiques et de commerces (restauration traditionnelle, hébergements hôteliers ou chambres d'hôte, camping, boulangerie, épicerie, boucherie, presse, pharmacie, distributeur automatique...)

■ Disposer d'équipements publics de qualité : accès à des places de stationnement ombragées, ainsi qu'à des sanitaires équipés pour les personnes à mobilité

réduite, la mise à disposition d'une aire d'accueil de camping-cars et de pique-nique.

■ Il faut également, disposer d'un point d'information touristique et bénéficier de chemins de randonnée ou de monuments historiques.

La reconduction du label n'est pas tacite. Tous les cinq ans, elle nécessite une visite de contrôle sur les mêmes conditions que celles de l'attribution originale.

Avec le label Village étape, les ballons offerts par les commerçants caturiges s'envolent vers une nouvelle aventure.

